

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—Le nouveau programme scolaire manitobain—Le congrès de Willow-Bunch, Sask.—Ordination de M. l'abbé Arthur Béliveau—Les prêtres-soldats—Un départ bien regretté—Nominations ecclésiastiques—Le nouveau code de droit canonique—Les effets de la prohibition au Manitoba—Les fêtes de La Broquerie—Pourquoi un journal catholique ?—Soixante-quinze ans de sacerdoce—Miroir et crucifix—A travers les épreuves—La bénédiction de l'école indienne de Cross Lake—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XV

15 SEPTEMBRE 1916

No 18

LE NOUVEAU PROGRAMME SCOLAIRE MANITOBAIN

Chaque année le département de l'instruction publique de la province publie un programme des matières à étudier dans les écoles. Nous attendions avec une particulière anxiété le programme de l'année scolaire 1916 17. Le gouvernement allait-il rayer de ce programme la partie bilingue avec le même sans-gêne qu'il avait fait voter l'hiver dernier par une majorité docile l'abolition de la clause garantissant l'enseignement bilingue ? Le nouveau programme nous a apporté la réponse à cette question. Il ne contient aucune trace d'enseignement bilingue pour les huit premiers grades ou écoles élémentaires. C'est la mise en pratique d'une manière brutale du principe de l'abolition complète de l'enseignement bilingue votée à la dernière session de la Législature. Le règlement XVII de l'Ontario pourvoit à l'enseignement du français pendant une heure, ou plus sur autorisation spéciale de l'inspecteur en chef, dans les écoles où il était enseigné avant sa promulgation. Le programme manitobain est encore plus radical; il ne daigne pas même mentionner la langue des découvreurs et des pionniers de l'Ouest canadien pour la proscrire. C'est la mort sans phrase ou l'étranglement à la manière du bandit au coin d'un bois.

Pas n'est besoin de dire que la minorité a bondi sous l'outrage et qu'elle refuse absolument de passer sous les fourches caudines d'un pareil ukase. Elle n'entend pas qu'on fasse ainsi litière de son triple droit naturel, constitutionnel et moral, à la façon de l'Allemand se ruant sur la Belgique. Aussi l'Association d'Education, vers laquelle se sont tournés tous les cœurs à la nouvelle de cette